

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 18 NOVEMBRE 1920

G.-E. DION, Administrateur

ST-PIERRE IRA AUX ASSISES

Après avoir entendu le témoignage de Charlie Magoon et le rapport de l'autopsie, par le docteur A. M. Sormany, le magistrat de Police décide que St-Pierre devra subir son procès.

LES PLAIDOIRIES

Le second chapitre du drame affreux, qui a passionné l'opinion publique depuis un mois, s'est terminé vendredi dernier, alors que le magistrat de police, M. J.-B. Michaud, a décidé de renvoyer l'accusé William St-Pierre devant les assises criminelles. Le président du tribunal en est vite venu à cette décision après l'éloquent plaidoyer du procureur de la couronne, Mre James P. Byrne. Les témoignages qui ont été rendus à la séance de vendredi soir, le 13 courant, ont apporté de nouvelles lumières dans cette affaire de l'assassinat de Mademoiselle Minnie Stevens, le soir du 11 octobre dernier. Le jeune Magoon a enfin rendu son témoignage qui était attendu avec tant d'anxiété. On jugera à la lecture, combien est grave la version de ce jeune garçon. Son témoignage apporte le dernier anneau à la chaîne de preuve de circonstance qu'on avait déjà amassé contre l'accusé St-Pierre. Ce dernier devra alors subir son procès devant les petits jurés au prochain terme des assises criminelles, qui devrait se tenir au mois de mars prochain. D'ici là, le calme se rétablira sans doute, bien que la monstruosité de ce crime empêche d'effacer le souvenir qu'il a laissé parmi notre population. St-Pierre devra demeurer en prison jusqu'à son procès.

Une affluence nombreuse de gens assistait à la dernière séance de l'enquête préliminaire vendredi soir. La salle d'audience était tellement bondée de monde que le magistrat de police, les avocats et les journalistes eurent toutes les peines du monde à se frayer un chemin pour arriver à la table où se tenaient les délibérations. Les femmes étaient encore très nombreuses et il nous est pénible d'avoir eu à constater à chaque séance une si grande assistance féminine. Plusieurs incidents ont eu lieu au cours de cette séance qui s'est terminée à une heure du matin. Le procureur-général a un moment, se leva pour protester contre les insinuations personnelles qu'il prétendait être le sujet de la part de l'avocat de la défense Mre Leblanc. A plusieurs reprises le président du tribunal menaça de faire évacuer la salle car l'assistance donnait trop de fil à leur expansion. Plusieurs fois, la foule a manifesté en attendant certaines remarques qui étaient faites par les avocats, et le magistrat dut leur rappeler souvent que l'affaire qu'on jugeait était trop sérieuse pour que l'on se permette de rire.

Un incident très amusant à tout de même en lieu, et qui a amené une longue discussion entre les parties sur le mérite d'une demande du procureur général. C'est au moment où le jeune Magoon est venu ren-

dre témoignage que cet incident est survenu. Tous les témoins jusque là avaient pris place au côté de l'accusé et quand arriva le tour du jeune Magoon, le procureur de la couronne demanda la faveur de faire asseoir le témoin de l'autre côté de la table, près de lui. Dans cette position, le témoin faisait face à l'accusé St-Pierre. Mre Leblanc s'objecta à cela et après une longue polémique entre les avocats, le président du tribunal jugea qu'il ne voyait pas d'objection sérieuse à acquiescer à la demande du procureur de la couronne. Alors, Mre Leblanc se leva et déclara qu'il retirait son objection à la condition que lorsque ce serait des jeunes filles qui viendraient témoigner, on lui accorderait au moins la faveur à lui, de les faire asseoir près de lui. Cette remarque amusa beaucoup les gens et le magistrat fut même obligé de demander l'ordre car il semblait y avoir des gens qui en viendraient pas de la remarque spirituelle du savant avocat de la défense. A huit heures et quart, l'accusé St-Pierre, contrairement à ce qui s'était passé dans l'après-midi, entra escorté du shérif qui alla le conduire jusqu'à cette place cette fois. Un murmure se fit entendre parmi la foule et tous les yeux étaient tournés vers St-Pierre qui avait conservé encore l'attitude qu'il a prise au commencement de cette enquête. Le jeune Magoon suivit quelques minutes après et alla se placer sur les sièges qu'on réservait aux témoins.

Tout-à-coup, on vit près de la porte d'entrée une poussée générale. Toute l'attention se porta vers cet endroit. C'était le magistrat de police, M. Michaud qui essayait de se frayer un passage pour se rendre à sa place. Le procureur général et les avocats de la défense avaient eu les mêmes difficultés quelques minutes avant. Certaines personnes, profitant du chemin qu'on faisait aux officiels de la cour, se glissèrent derrière eux, et ainsi s'assurèrent une place sur la première rangée.

Le théâtre Star ou l'on donnait une vue magnifique ce soir-là, ne devait pas contenir une grande foule car toute la population s'était donné rendez-vous à la cour de police. Heureusement que ce n'était pas un soir de *seriat* ou une vue de Charlie Chaplin. Ainsi on ne perdait rien. Un certain nombre de gens n'eurent pas le courage d'écouter la séance jusqu'au bout, mais il restait encore une assez grande foule lorsque le président du tribunal ordonna à l'accusé de se lever, lui ayant demandé si il désirait dire quelque chose, l'accusé répondit par son avocat, Mre Leblanc, qu'il n'avait rien à dire. Cette scène était très solennelle et marquée

par un silence grave. On aurait pu entendre voler une mouche, dans cette enceinte de la cour, où, quelques minutes avant, le magistrat et les avocats avaient peine à s'entendre, les journalistes ne pouvaient pas saisir ce qui se disait dans la bouche des témoins, parce que la foule était trop bruyante.

Le magistrat rendit alors la décision qui voulait que St-Pierre dut subir son procès devant les petits jurés au prochain terme des assises criminelles. Le point final venait de se poser à ce second chapitre du meurtre de Mademoiselle Stevens.

Nous donnons aujourd'hui quelques-uns des témoignages qui ont été rendus au cours des séances de l'après-midi et du soir. Aujourd'hui encore, l'espace nous manque pour tout publier, mais nos lecteurs nous saurons gré de leur donner presque textuellement les témoignages les plus importants qui ont été rendus au cours de ces deux séances. La semaine prochaine nous compléterons, en publiant la copie que nous avons préparée et qui est aussi intéressante que tout ce que nous avons publié jusqu'ici.

Les Témoignages
M. Denis Martin, commentant d'auto à Edmundston est entendu ensuite. Le 12 octobre à 1.30 hrs p. m. il a quitté le bureau de poste pour se rendre chez le barbier Boudreau. D'après ce qu'il a entendu chez le barbier et après avoir parlé au maire le Dr Simard il s'est rendu voir le shérif. Il s'est fait raser et avec le barbier Alb. Villeneuve s'est rendu sur les lieux du crime. Il a vu le sang sur le penchant de la falaise. Il a rencontré Mlle Bossé et s'en est allé chez elle. Il a rencontré Bélanger l'agent de l'immigration et tous deux se sont rendus au Royal pour s'informer de deux étrangers qu'ils soupçonnaient être mêlés à cette affaire et ils découvrirent qu'ils étaient partis la veille dans la soirée. De là ils se sont rendus chez le coroner qui les a référés au chef de Police qu'ils ont conduit sur les lieux du crime. Il est parti immédiatement après cela car il était appelé ailleurs. C'est tout ce que le témoin connaît de l'affaire.

Léon Gagnon, employé au C. N. R. connaît l'accusé St-Pierre. Il a vu l'accusé le 11 octobre au Théâtre. Entre 10 et 11 heures il a rencontré l'accusé comme il sortait du Théâtre. Ce dernier lui a demandé s'il (le témoin) allait à la danse. St-Pierre lui a raconté une histoire de bataille qu'il aurait eue sur le chemin de l'Iroquois. Un homme l'aurait frappé d'abord et il en aurait frappé un autre en le prenant par le cou, c'est pourquoi St-Pierre disait qu'il avait du sang, car le sang qui jaillissait de la figure de l'homme aurait

taché ses habits et qu'il avait été obligé de changer d'habit. Mac Martin est venu parler à l'accusé et le témoin se rappelle les avoir entendus parler qu'ils étaient en perte dans les recettes. Le témoin raconte que lorsque St-Pierre lui expliquait sa bataille, il a senti que sur ses mains et dans sa figure une sueur suentait. Le témoin déclare que l'accusé ne paraissait pas nerveux, à une question que lui pose Mre Leblanc.

Le Dr A. M. Sormany est le témoin suivant. Il a fait l'autopsie du cadavre de la victime en compagnie des Dr. Laporte et Simard et il produit le rapport qui a déjà été lu à l'enquête du coroner. Le procureur de la couronne demanda au Docteur Sormany à quoi doit être attribué la mort de Mademoiselle Stevens et le témoin déclare que c'est par submersion. Il croit que la victime était seulement privé de connaissance quand elle est tombée dans l'eau. Il conclut, de l'examen fait avec des confrères que les blessures ne pouvaient pas causer la mort dans un bref délai et que si la personne avait eu les soins requis par son état immédiatement il y avait des chances qu'elle soit sauvée. Par les marques de violence que le corps portait il était assez facile de deviner qu'il y avait eu lutte. L'aspect que présentait la figure de la victime n'était pas celui qu'on trouve quand la strangulation a été pratiquée.

Eddy Albert, barbier à Edmundston. Le soir du 11 octobre vers 10 ou 11 heures il a vu St-Pierre à la danse au "Star Hall". A la première danse il a parlé à St-Pierre et ce dernier lui a demandé ce qu'il pensait de son habit. Il lui raconta qu'il avait dû se changer d'habit car il s'était battu à la Rivière Verte avec trois hommes. Le témoin corrobore le témoignage de Léon Gagnon excepté qu'il ne rapporte pas que St-Pierre avait changé d'habit parce qu'il y avait du sang dessus. Le lendemain, l'accusé est allé chez lui pour se faire raser. Il lui a encore parlé de sa bataille de la veille, à peu près dans les mêmes termes. Il a dit au témoin que Mack Martin était un peu choqué parce qu'il (St-Pierre) était arrivé en retard. Mercredi, il a rencontré l'accusé. Il lui a parlé du meurtre comme d'une chose honteuse. Le témoin lui a dit que des soupçons pesaient sur lui (St-Pierre) parce qu'il était arrivé en retard à la danse, et St-Pierre lui a dit qu'il n'en savait rien encore. Le témoin n'a rien à dire à part cela.

Madame Henri Lavoie de cette ville entre dans la boîte. Elle habite sur la rue Emmer-son. Elle ne connaît pas l'accusé. A huit heures et trente ou quarante-cinq minutes elle s'est couchée et quelques minutes ensuite elle a entendu dix ou trois cris qui l'ont surprise. Elle s'est levée de sur son lit et est allée à la fenêtre pour savoir ce qui se passait, en regardant vers la maison de M. Allen Emmer-son. Elle n'a pu rien découvrir d'anormal. C'est environ une demi-heure après s'être couchée qu'elle a entendu les cris mais le témoin ne peut

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL
Capital Paye et Surplus \$4.100.000.00
Actif total, au delà de \$39.000.000.00
106 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard.

10—Vous pouvez déposer vos argentés toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argentés confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoin, gérant local.

F. H. LEVASSEUR

EDGAR LEVASSEUR

L. H. LEVASSEUR ENGR

NEGOCIANTS EN GROS

EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS

RIVIERE DU LOUP STATION,

QUE.

pas dire quelle heure il était exactement car elle n'a pas regardé à l'horloge. Les cris qu'elle a entendus lui ont paru ceux d'une personne qu'on étouffe.

Charlie Magoon

Le témoin est âgé de 14 ans. A la demande du procureur de la couronne, il répond avoir déjà comparu devant une cour. Il sait que sous serment il doit dire la vérité, que seulement la vérité, que sinon il n'ira pas au ciel. Il connaît St-Pierre depuis 4 ou 5 ans. Il est employé au Western Union comme messenger depuis deux mois. Il connaissait la victime Mademoiselle Stevens. Il était présent là, quand le corps fut retrouvé dans la rivière, le mardi, 12 octobre, dans l'après-midi. Le soir du 11 octobre, il avait plusieurs télégrammes à délivrer qui lui avait été remis par Mademoiselle Miller qui est en charge du bureau de télégraphe. A huit heures et quinze minutes, il partait du bureau de télégraphe, s'engageant dans la rue Victoria. Quelques pas faits, il rencontra l'accusé près de la pharmacie York. Ce dernier lui a offert de prendre un coup en montrant une bouteille, mais le témoin a refusé. L'accusé, en voyant son refus, a dit à Magoon de n'en pas parler et "lui donne vingt cinq cents" en le chargeant d'offrir ses compléments à sa sœur. Après avoir laissé St-Pierre, il est entré à l'hôtel Windsor, où il a parlé aux jeunes filles dans la cuisine. De là, le témoin a continué vers chez Fraser, en passant par le pont près de la gare du chemin de fer Temiscouata, ou il avait un télégramme à délivrer. Comme il n'y avait personne à ce bureau, il a continué son chemin, s'arrêtant d'abord au "Masonic Hall" et de ce dernier endroit il se dirige vers chez M. Bellier pour délivrer un télégramme. Quelques minutes après cet arrêt, il reprenait la route, se dirigeant vers

la rue Emmer-son, où il s'est engagé, car il avait un télégramme pour chez M. Willie Albert. Il a vu St-Pierre, assis sur la clôture près de la maison de chez M. R. England. L'accusé, cette fois-là encore, lui a offert de la boisson, mais le témoin refusa de nouveau. Voyant cela, l'accusé a pris la bouteille d'une main et frottant dans sa poche avec l'autre main, il produisit un "roll" de billets de banques qu'il offrit au témoin. Ce dernier refusa car offre généreuse et l'accusé remettant les billets dans sa poche en sortit vingt cinq cents et le donna au témoin qui accepta de le prendre. Le témoin après quelques mots échangés avec l'accusé continua son chemin. Comme il se trouvait au milieu de la rue, retournant la tête, il aperçut St-Pierre sauter au bas de la clôture, se diriger vers le bas de la falaise. Le témoin retourna sur ses pas, et passant de l'autre côté de la clôture pour voir ce qui se passait, il aperçut St-Pierre qui descendait la cote, arrêtant un instant près du poteau et ensuite continuant vers le bord de la rivière. L'accusé s'est assis à terre et regarda l'eau pendant quelques instants. Au bout de quelques minutes, St-Pierre se leva et s'engagea dans la direction du Pont, vers l'école et suivant dans sa marche le bord de la rivière. Le témoin a regardé St-Pierre s'en aller jusqu'à perdre de vue. Ensuite, il est retourné dans la rue Emmer-son pour aller délivrer le télégramme chez M. Willie Albert. Il n'a pas vu M. Frank Bourgoin chez M. Albert. En sortant de là, il s'en est allé au bureau de Poste, où il a rencontré une couple de ses amis. En partant de ce dernier endroit, le témoin s'est rendu à l'hôtel Windsor, où il a fait jouer des records sur le Victrola. Il mit sur la machine deux morceaux d'abord qu'il n'a pas aimés et les a arrêtés de suite, il a fait jouer ensuite quatre records. Suite à la quatrième page